



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 31 octobre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 14 novembre 2011

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL –
DEMARCHE CIT'ERGIE ET LABELLISATION
DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA
VILLE

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
14 novembre 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Gérard ZABATTA - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD -

Secrétaire de séance : M. Christophe POIRIER

Excusés ayant donné pouvoir :

- Jean-Louis SIMON donne pouvoir à Michel GENDREAU
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD
- Marc THEBAULT donne pouvoir à Jacqueline LEFEBVRE
- Jérôme BALOGE donne pouvoir à Rose-Marie NIETO
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Chantal BARRE

Excusés :

Adjoints :

- Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE

Conseillers :

- Mme Maryvonne ARDOUIN

DIRECTION DE PROJET AGENDA
21

PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL – DEMARCHE CIT'ERGIE
ET LABELLISATION DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE DE LA
VILLE

Monsieur Bernard JOURDAIN Conseiller municipal spécial délégué expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

La Ville de Niort s'est engagée depuis trois ans dans une démarche de développement durable à travers l'élaboration de son Agenda 21. Elle souhaite ainsi formaliser les actions qu'elle mène dans ce domaine et programmer de nouvelles actions dans le cadre d'une démarche partenariale avec les acteurs du territoire.

Afin de participer à la lutte contre le changement climatique et répondre aux objectifs européens des 3 fois 20 d'ici à 2020 et à l'objectif national du facteur 4 (réduction de 75% des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990), la Ville de Niort a décidé d'élaborer son Plan Climat Energie Territorial (PCET). Cette initiative s'inscrit dans l'obligation de la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2, pour les collectivités de plus de 50 000 habitants, d'adopter un PCET avant le 31 décembre 2012.

A partir d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, le PCET doit définir plusieurs éléments :

- des actions permettant une atténuation des émissions de GES concernant l'ensemble des compétences de la collectivité.
- une stratégie territoriale visant à réduire la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques à travers des mesures d'adaptation à mettre en œuvre dans les différents champs d'action.
- les conditions d'évaluation de sa mise en œuvre et de son suivi avec un descriptif du dispositif.

Les objectifs du PCET devront répondre aux objectifs et orientations du Schéma Régional Climat Air Energie de la Région Poitou-Charentes élaboré conjointement par la Préfecture de Région et le Conseil Régional.

Afin d'élaborer son PCET, la Ville de Niort a décidé de s'engager dans la démarche Cit'ergie, à la fois un outil opérationnel dédié à la conduite des politiques énergétiques et un label récompensant pour quatre ans le processus de management de la politique énergétique de la collectivité.

L'évaluation porte sur six domaines, sur la base des compétences propres de la collectivité :

- le développement territorial
- le patrimoine communal
- l'approvisionnement en énergie, eau et assainissement
- la mobilité
- l'organisation interne
- la communication et les partenariats

L'obtention du label est le signe tangible des efforts fournis par la collectivité par rapport à ses réels potentiels d'action. Il distingue la collectivité pour la qualité et le suivi de la mise en œuvre de son programme d'actions ambitieux et pour la durabilité de son processus de management.

La démarche se déroule sur quatre ans avec les étapes suivantes : l'état des lieux sur la base de chacun des 6 domaines considérés, la validation d'un programme de politique énergétique ou de politique énergie-climat sous un an, la réalisation d'un audit externe en vue de la demande de labellisation.

La CAN, ainsi que les villes de Chatellerault, Poitiers et la Rochelle se sont déjà engagées dans la démarche Cit'ergie.

Pour entrer dans le processus, la Ville s'engage à :

- se faire accompagner par un conseiller accrédité Cit'ergie ;
- constituer un comité de pilotage et une équipe projet pluridisciplinaire et transversale ;
- élaborer un plan d'actions, le mettre en œuvre et l'évaluer annuellement ;
- mandater un auditeur externe pour la demande de labellisation.

Un budget de 30 000 euros TTC est inscrit au budget 2011. L'ADEME apporte son soutien au travers du co-financement de l'assistance d'un conseiller Cit'ergie à hauteur de 70% du montant HT de la prestation.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le lancement du Plan Climat Energie Territorial à travers l'engagement de la Ville dans la démarche Cit'ergie ;
- solliciter la subvention auprès de l'ADEME ;
- autoriser Madame Le Maire, ou l'Elu délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	3

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
Le Conseiller municipal spécial délégué

Signé

Bernard JOURDAIN